

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	— .....	30
Faits divers	— .....	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3<sup>e</sup> page.

SAUMUR, 10 AVRIL

## INFORMATIONS

## CONSEIL DES MINISTRES

Samedi matin, M. Peytral, ministre des finances, a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue l'avant-veille avec la commission des finances du Sénat. Son impression est qu'une entente est à peu près certaine sur les questions budgétaires qui ont provoqué le conflit entre la Chambre et le Sénat.

Les bases sur lesquelles l'accord peut se produire sont les suivantes :

Ajournement momentané de la réforme du régime des boissons et incorporation de cette réforme dans le budget de 1894 que le gouvernement veut faire voter avant la fin de la législature actuelle.

En ce qui concerne l'impôt sur les opérations de Bourse, réglementation de la coulisse par un système à débattre. A ce sujet, M. Peytral a annoncé à ses collègues qu'il venait d'envoyer un inspecteur des finances à Berlin et à Francfort pour étudier le fonctionnement de la coulisse dans ces deux villes.

Enfin, pour la réforme des patentes, correction du système voté par la Chambre relativement à l'impôt sur les spécialités, de façon à en éliminer le caractère progressif.

## SUPPRESSION DE L'IMPÔT DES PORTES ET FENÊTRES

Aussitôt le vote du budget de 1893, le gouvernement déposera le projet du budget 1894, lequel contiendra comme principale réforme la suppression de l'impôt des portes et fenêtres.

## LE PROCHAIN CONSEIL

Plusieurs membres du Cabinet devant quitter

Paris pour assister à la session des conseils généraux, la prochaine réunion des ministres aura lieu jeudi, sous la présidence de M. Carnot.

## LA GRACE DE M. TURPIN

La garde des sceaux s'est fait remettre et étudie le dossier de M. Turpin.

Tout donne lieu de penser que cette étude lui permettra de proposer, à bref délai, la grâce de M. Turpin au Président de la République et que l'influence de M. de Freycinet ne sera plus assez forte pour empêcher cette réparation.

## IMPÔTS INDIRECTS

Le rendement des impôts indirects, pour le mois de mars, accuse une moins-value de 710,900 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 970,700 francs par rapport à la période correspondante de 1892.

## MORT DE L'AMIRAL PARIS

L'amiral Paris, membre de l'Institut, conservateur du musée de la marine, gravement malade d'une pneumonie, a été transporté à la maison de santé des frères Saint-Jean-de-Dieu dans un état alarmant. L'amiral Paris est âgé de 87 ans. C'est le doyen des vice-amiraux du cadre de réserve.

Nous apprenons que l'amiral Paris est mort samedi, dans l'après-midi.

## LES FONCTIONNAIRES INUTILES

Le nouveau ministre du commerce vient de constituer son cabinet.

Pour son premier acte, il a tenu à faire grand. Qu'on en juge.

En tête du personnel marche un chef de cabinet flanqué d'un chef adjoint. A quelques pas, un peu en arrière de M. le chef de cabinet, figure le chef du secrétariat particulier ; pour le moment, il n'est pas question de lui

adjoindre un sous-chef : cela viendra. Le cortège est fermé par l'indispensable secrétaire particulier.

Voilà bien du moude pour un des moins chargés de nos ministères, pour une administration qui, il n'y a pas déjà si longtemps, formait une simple division. On comprend à la rigueur que, dans certains ministères fort importants, le titulaire s'offre le luxe d'un gros état-major de chefs et de sous-chefs. Mais au département du commerce ce défilé de fonctionnaires semble d'autant plus superflu que des raisons de compétence n'ont pas présidé à son recrutement. L'un de ses membres est pris dans les rangs de la magistrature, un autre a traversé les bureaux de l'instruction publique et des beaux-arts, un troisième appartient à l'administration sous-préfectorale ; un quatrième ne paraît pas avoir exercé de fonctions. C'est une façon singulière, et d'ailleurs peu nouvelle, de travailler à l'extinction de la bureaucratie et à la réduction des dépenses administratives.

## PENSIONS INÉGALES

Le Journal Officiel publiait, ces jours derniers, une loi accordant une pension de 6,000 francs à M<sup>me</sup> veuve Renan.

Les veuves de nos généraux et de nos vice-amiraux reçoivent tout juste 3,500 francs.

Presqu'en même temps un décret attribue une pension de 8,000 francs à M. Gerville-Réache, ancien gouverneur de 4<sup>e</sup> classe des colonies. M. Gerville-Réache n'a que 44 ans, mais il compte une « anémie palustre profonde » avec troubles dyspeptiques et consécutifs à un long séjour dans les pays chauds (5<sup>e</sup> classe des cas de gravité). Ce qui ne l'empêche pas d'avoir été nommé simultanément trésorier-payeur général de la Corrèze avec 25,000 francs de traitement.

Notez que M. Gerville-Réache est un mulâtre né à la Guadeloupe.

Que demain le général Dodds soit obligé de prendre sa retraite pour infirmités consécutives « à un long séjour dans les pays chauds », et il recevra une pension de 6,000 francs. De plus, en vertu de la loi Burdeau, il lui sera interdit de cumuler un emploi civil dont le traitement, ajouté à sa pension de retraite, dépasse sa solde d'activité, soit 12,600 francs.

Il est vrai que le général Dodds a conquis le Dahomey et que M. Gerville-Réache a bien tranquillement administré la Guadeloupe, et qu'il a un frère, personnage politique influent, à la Chambre.

## AU DAHOMEY

## LE RETOUR DU GÉNÉRAL DODDS

Le paquebot *Stamboul*, de la compagnie Fraissinet, portant le courrier du Congo, du Dahomey et du Sénégal, est arrivé samedi matin à Marseille.

Des nouvelles apportées par le courrier disent que de petites escarmouches se reproduisent sur quelques points aux environs de certaines villes, entre nos troupes et des groupes restés fidèles à Behanzin. On croit qu'il sera nécessaire de faire un effort vigoureux, quand la saison des pluies sera venue, pour anéantir complètement la résistance de Behanzin.

Le général Dodds s'embarquera à Kotonou le 18 avril, où il prendra passage sur le *Thibet* qui arrivera à Marseille vers les premiers jours de mai. Il se trouve actuellement à Wydah, dans l'ancienne factorerie Régis, transformée en fort. En échange, il a donné à cette maison les locaux précédemment occupés par la maison allemande Walber et Brohn, expulsée du Dahomey pour avoir fourni aux Dahoméens des armes et d'autres munitions de guerre, avant et pendant les hostilités.

On construit actuellement à Kotonou un

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Un jour, c'est vers la fin du mois d'avril 1871, Camille est éveillé par son geôlier de meilleure heure que de coutume.

Que se passe-t-il donc de nouveau ?

— Voulez-vous retourner en France à vos frais ? lui est-il demandé. Dans ce cas vous êtes libre dès aujourd'hui.

— Libre ! La campagne était donc terminée. Comment les choses avaient-elles tourné ?

Hélas ! oui, la campagne était terminée, elle l'était même depuis longtemps, mais lui, le pauvre séquestré, il n'avait rien su, il ignorait les exigences de la Prusse victorieuse, il ignorait les horreurs de la Commune.

Il avait bien souvent entendu des soldats prussiens pousser des cris de joie et s'enivrer officiellement, son cœur avait frissonné ; mais de ce qu'il redoutait à ce qui existait réellement, il y avait un monde.

Quand il fut sorti de son cachot, la triste vérité se montra tout entière à lui, sans ména-

gement. Il eut peur, en pensant aux êtres si chers qu'il avait laissés à la villa Dauphine.

Qu'était devenue Andrée ! Qu'était devenue Solange ? Avaient-elles survécu aux privations des deux sièges ! Comment allait-il les trouver ?

— A tout hasard, il voulait, avant tout, leur donner de ses nouvelles, et il avait écrit.

Sa lettre était déposée sur le lit funéraire de la malheureuse Andrée.

Ce fut là qu'il la trouva.

## CHAPITRE VI

DANS QUELLES CIRCONSTANCES LE COMTE DE CRESNE PERDIT LA RAISON ET POUR QUEL MOTIF IL CRUT POUVOIR RECOURIR AU SUICIDE.

Il était dix heures du soir. Solange et une religieuse de Saint-Vincent de Paul veillaient le corps d'Andrée, lorsque le comte de Cresne arriva à Versailles dans la pièce qu'occupait la jeune fille et qui précédait celle dans laquelle la pauvre morte dormait son dernier sommeil.

En moins d'un instant la malheureuse enfant se trouva dans les bras de son père.

— Mon bon père ! mon père bien-aimé ! étaient les seules paroles que sa bouche pouvait prononcer.

Camille, attribuant ses larmes à la joie

qu'elle avait de le revoir, la pressa à plusieurs reprises sur son cœur.

— Ma Solange adorée ! Combien j'ai souffert loin de vous, et comme je souffre encore aujourd'hui en apprenant votre ruine. Mais ne te désole pas, ma chérie, par mon travail, j'aurai bientôt reconquis une position. Ta mère serait-elle déjà couchée ?

A ces mots, qui lui prouvaient que son malheureux père ne connaissait pas encore toute l'étendue de son infortune, Solange chancela, puis portant ses deux mains à la poitrine, elle tomba inanimée sur le parquet.

— Ma Solange, qu'as-tu donc ? Remets-toi, je suis ici pour toujours ; je ne veux plus vous quitter. Mais, il n'y a donc personne ici pour venir au secours de ma fille qui se meurt... qu'on aille chercher un médecin !

Et, après avoir déposé l'enfant sur une chaise longue, il entra dans la chambre d'Andrée !

A la vue du corps inanimé de sa femme reposant sur un lit de parade faiblement éclairé par quatre grands cierges, à la vue de la religieuse qui égrène son chapelet, en récitant dévotement ses litanies, à l'aspect du crucifix d'argent placé sur une table et de l'eau bénite dans laquelle trempe un rameau de buis, le comte de

Cresne sent ses genoux fléchir sous lui.

Pas une larme ne coule de ses yeux. Il fait machinalement le signe de la croix, et sa bouche murmure une prière.

Mais quand l'affreuse vérité se fait jour dans son esprit :

— Andrée ! s'écrie-t-il, fou de douleur, Andrée ! Mais de quel crime me suis-je donc rendu coupable pour être si cruellement éprouvé ? Oh ! Dieu n'est pas juste, il ne mesure pas mes peines à mes forces. Andrée ! Andrée ! m'entends-tu ? réponds-moi !

Cependant la religieuse, que le commencement de cette scène de désolation avait surprise, venait de passer dans la chambre voisine, pour appeler Solange. Elle trouva la jeune fille dans la position où son père l'avait laissée et se hâta de lui prodiguer les soins que réclamait son état.

Le comte ne tarda pas à la suivre. Mais ce n'était plus le même homme que tout à l'heure : ses yeux hagards brillaient d'un éclat étrange et sa bouche sans cesse en mouvement prononçait des paroles sans suite. Un tel état fit peur à la religieuse qui ordonna qu'on allât, sans perdre une minute, chercher le médecin.

(A suivre.)



hôpital qui pourra contenir 20 malades, mais il ne sera pas terminé avant trois mois.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 10 AVRIL

Observations de M. DAVY, opticien  
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 14°
Ce matin, à 8 h.		+ 13°
Midi,	756 <sup>m/m</sup>	+ 20°
Hausse	» <sup>m/m</sup>	
Baisse	» <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		+ 8°

### A LA LIBRE-PENSÉE

Cette société juge à propos de protester contre les attaques dont elle a été l'objet dans l'*Echo* et dans quelques autres journaux de la région.

Les gens dont elle se compose estiment sans doute que ces critiques constituent une attaque à leur liberté.

Telle n'est point notre idée, et nous n'aurions probablement jamais eu à nous occuper d'eux, si ces intéressants personnages n'avaient commis des actes qui n'ont rien à voir avec la liberté de conscience.

Du banquet, nous ne nous occuperons pas ici, bien que l'on soit en droit de se demander si une provocation aussi directe à l'immense majorité d'une population ne constitue pas, dans l'espèce, une atteinte à la liberté des citoyens.

Mais où la liberté cesse, c'est dans la publication de sortes de gravures, où le texte et le dessin rivalisent d'ailleurs de bêtise, et qui, par le fait qu'elles ont été répandues en grand nombre et peuvent tomber entre les mains de personnes étrangères à cette société, d'enfants, par exemple, constituent un véritable outrage à la morale publique.

A ce propos, nous renouvelons l'expression de notre étonnement de ce que les auteurs de cette petite saleté n'aient pas été poursuivis.

En second lieu, il est à peu près certain que nous aurions laissé passer le banquet du Vendredi-Saint sous le silence dédaigneux qu'il méritait, si ladite société n'avait eu l'idée d'appeler notre attention sur elle, par l'envoi d'une invitation qui nous a paru, avec raison, un défi que nous avons assez vertement relevé.

Cette invitation, quoi qu'en puisse dire aujourd'hui la société, était réelle puisqu'elle porte la signature du président et que l'adresse a été faite par un de ses membres, dont l'écriture est connue : elle peut donc être considérée comme une offre ferme, et la société a

mauvaise grâce à prétendre qu'à aucun prix il n'aurait été donné à un profane d'y assister.

Il est vrai que la certitude absolue de notre abstention enlève toute valeur à l'offre ; mais nous avons simplement voulu rectifier les faits, afin de démontrer que ce n'est pas nous qui sommes allés chercher ces gens-là.

Que nos attaques paraissent spirituelles ou non à la libre-pensée, ceci ne saurait avoir d'importance, cette société n'ayant droit à aucune compétence à ce sujet, après les preuves de bêtise érotico-gâteuse qu'elle a données dans ses élucubrations.

La société croit nécessaire de nous apprendre qu'on ne s'est pas « déculotté » au dessert ; nous aimons mieux le croire que d'y aller voir, mais cela prouve tout simplement que le programme n'y a pas été exécuté à la lettre, comme le comportait l'invitation, document que nous conservons avec soin et tenons à la disposition des incrédules.

Nous regrettons même de n'avoir pas à notre disposition une salle de dépêches, à l'instar de nos confrères de la grande Presse parisienne, pour mettre sous les yeux du public un échantillon de ce que peut produire le fanatisme chez certaines natures inférieurement douées.

Quelqu'un à qui nous faisons voir l'ordure en question laissait échapper cette exclamation très juste : — Ce n'est plus de la sottise, c'est de la bestialité.

Le mot est vrai, et si quelques-uns de nos confrères croient devoir prendre la défense de ces productions pornographiques, nous avons le droit de leur dire que là n'est pas le rôle de la Presse.

Un mot encore, au sujet du sieur Brivain, auquel il est fait une si délicate allusion. Nous ne sommes nullement étonné que la libre-pensée ait songé à lui, et nous espérons que cette société lui ouvrira ses portes dès qu'il aura fini son temps : elle aura là un de ses plus dignes membres : il pourra servir de modèle et poser pendant que le Michel-Ange de la troupe prendra ses croquis.

### Cabotage saumonier

Le *Courrier de Saumur* prend sous sa protection les cabotins qui son allés manger du cochon, le vendredi saint, au local de la Libre-Pensée, et il étend son patronage jusqu'aux élucubrations ordurières de ces gens malpropres.

Libre à lui, mais au lieu d'entrer dans la salle du banquet, il aurait dû se tenir à la porte et écouter, pour en faire son profit, les réflexions d'un ouvrier qui passait ce soir-là devant l'hôtel du Belvédère :

« Tous des fumistes, ces gas-là ! » disait cet ouvrier. « Il nous en font trop voir et on ne les gobe plus. »

Cette réflexion nous a rappelé le mot de

Talleyrand répondant à un imbécile qui voulait fonder une religion nouvelle :

« Je n'ai qu'une observation à vous faire. Pour fonder sa religion, Notre Seigneur Jésus-Christ a été crucifié et est ressuscité. Tâchez d'en faire autant. Après, nous vous croirons. »

### CORRESPONDANCE

Saint-Lambert-des-Levées, 9 mars 1893.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro de samedi dernier, vous parlez des démarches faites par MM. Pottier et Coudreuse pour l'amélioration du service des étalons de la Croix-Verte.

Malheureusement ces deux messieurs sont arrivés en retard, comme les carabiniers de la Légende. Depuis trois ans, les membres du Syndicat agricole du canton N.-O. de Saumur se préoccupent de cette question. La section de Saint-Lambert a émis un vœu spécial à cet égard et a obtenu, non pas, comme ces messieurs, des promesses vagues, mais un commencement de satisfaction. Nous espérons que le reste ne se fera pas attendre.

Veuillez agréer, etc.

UN SYNDIQUÉ DE SAINT-LAMBERT.

### Les livrets militaires

Par décision ministérielle, les hommes des catégories ci-après devront déposer leur livret militaire, du 7 au 20 mai, soit à la mairie, soit à la gendarmerie de leur résidence :

1° Les renvoyés de la classe de 1890, renvoyés dans leurs foyers après un an de service actif ;

2° Tous les hommes de la classe de 1868, qui doivent être complètement libérés le 30 juin 1894 ;

3° Tous les hommes des classes de 1873 à 1876 et ceux de la classe de 1877, à l'exception des services auxiliaires, ceux de la classe de 1878 qui ont accompli leur période d'instruction avant le 10 octobre dernier ;

4° Tous les hommes dans le même cas des classes de 1881, 1882 et 1885 ; ceux des classes de 1884 et 1888 à l'exception des services auxiliaires ;

5° Les hommes de la classe de 1889 qui ont fait un an de service actif.

Le dépôt du livret sera également exigé, du 6 au 20 août, de tous les hommes de la classe de mobilisation de 1879, à l'exception de ceux qui passeront dans l'armée territoriale pendant le semestre courant.

### Vol à Saint-Florent

Dans la nuit du 27 au 28 mars, des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans la cour de M. Perdriau, propriétaire à Saint-Florent, et lui ont dérobé deux poules et deux lapins.

M<sup>me</sup> Despin, propriétaire dans la même commune, a été dans la même nuit victime d'un vol de quatre lapins dans des conditions identiquement semblables.

### Vagabondage

Une femme Lavielle, âgée de 31 ans, originaire du département de la Gironde, s'est présentée samedi à la caserne de gendarmerie de Vibiers, à l'effet d'obtenir d'une logeuse de la localité qu'elle lui fournit un gîte, que celle-ci lui refusait pour cette raison qu'elle n'avait pas d'argent.

Comme elle était aussi sans domicile et n'avait pas travaillé depuis fort longtemps, les gendarmes l'ont mise en état d'arrestation pour vagabondage et lui ont trouvé un gîte à la chambre de sureté, d'où elle a été dirigée sur la prison de Saumur.

### Le tirage du Jury

Aujourd'hui, M. le premier président de la Cour d'appel a procédé, en audience publique, au tirage du jury devant siéger pendant la session des assises de Maine-et-Loire, qui s'ouvrira le 15 mars prochain.

### Concours hippique

Comme nous l'avons annoncé déjà, la Société hippique de Maine-et-Loire a organisé un concours qui doit avoir lieu les 20, 21 et 22 mai prochain à Angers. Le Ministre de la guerre vient d'autoriser les officiers des corps de troupes à cheval des 4<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régions à prendre part à ce concours dans les conditions habituelles.

### CAISSES VIDES

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« De différents côtés, on nous signale une situation assez grave. Les caisses des percepteurs sont absolument vides, au point que ceux-ci ne peuvent payer les mandats les plus régulièrement établis. Dans beaucoup d'endroits, les cantonniers, les instituteurs, les gardes champêtres n'ont pu toucher leur traitement échu.

» On nous cite une commune où l'instituteur, faute de recevoir l'argent qui lui était dû, se trouvait dans un tel dénûement, que le percepteur, pris de pitié, lui a avancé la somme de sa poche.

» Ailleurs, des maires ont, également de leur poche, avancé la solde du garde champêtre de leur commune.

» Nous essaierons pas de rechercher les causes de ce dénûement des caisses publiques. Peut-être le jeu des douzièmes provisoires y est-il pour quelque chose. Vraisemblablement le mouvement de retrait de fonds des Caisses d'épargne n'y est pas non plus étranger. Et ceci, nous ne pouvons en parler. La liberté républicaine ne nous le permet que sous peine d'amende et de prison. »

### Essai de mobilisation à Angers

Vendredi, grand émoi dans quelques quartiers. On avait vu la troupe entrer à l'Ecole

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Les heures que Suzanne passa dans cette pièce, car on y resta une partie de la nuit, furent délicieuses pour elle. Les plus nobles pensées, les plus douces émotions remplirent tour à tour son esprit et son cœur. Tout ce qu'elle ne savait pas encore de sa famille, elle l'apprit ; tout ce qu'elle avait souffert, elle l'oublia. La vie qui l'attendait désormais lui apparaissait grave et paisible, et elle se sentait si heureuse d'un bonheur si différent de tous les autres, qu'elle n'osait pas croire qu'il existât un être capable de le partager, si ce n'était son vieil oncle.

Elle demanda et obtint la permission de passer la nuit dans le grand lit de son aïeule ; et pendant que le chevalier, que nous appellerons désormais le comte, redescendait avec les deux frères Lelierre dans la salle du rez-de-chaussée, Suzanne s'endormait doucement au murmure d'une ancienne ballade que lui chanta la vieille aveugle qui voulut la veiller.

### XXVIII

Pendant que Suzanne dormait sous la garde de la vieille aveugle, qui se consolait de ne pas la voir en songeant aux anges du Paradis, le comte d'Estouville passait le reste de la nuit dans le rez-de-chaussée de la tour entre Hubert et Simon Lelierre.

Ce fut là que ces deux nobles cœurs montrèrent toutes leurs richesses, dans le naïf et fidèle récit de ce qui s'était passé depuis la dispersion de la famille de leurs anciens seigneurs. Ils n'y mirent ni l'intention évidente, ni la pensée secrète de tirer vanité de leur conduite, mais ils la racontèrent comme ils eussent rendu compte d'une somme d'argent qui leur aurait été confiée. Leur simplicité à cet égard était si grande, que le comte d'Estouville fut obligé de veiller sur lui pour que l'expression de sa reconnaissance ne renfermât rien qui eût l'air de l'étonnement.

Si cette entrevue touchante avait eu des témoins, ils auraient certainement pensé que ces trois hommes étaient d'égale condition, car leurs sentiments et leurs discours les plaçaient au niveau les uns des autres.

Les individus d'élévation récente ne savent pas être noblement familiers : ceux qui ont fait

par hasard une bonne action éprouvent le besoin de s'en enorgueillir.

Ceux-ci sont les parvenus de la fortune ; ceux-là sont les parvenus de la vertu.

Dès que les premières lueurs de l'aurore eurent pénétré dans la tour d'Estouville, le comte songea à quitter ses deux compagnons. Lui, désirait être seul ; eux, voulaient descendre au village pour prévenir leurs amis, c'est-à-dire tous les habitants.

Ils se séparèrent sous la *futaie* de chênes et de marronniers ; nous voulons parler du groupe d'arbres encore debout, car c'est ainsi qu'on l'appelait, de même qu'on désignait encore quelquefois les ruines sous le nom de château.

Le comte suivit pendant quelques instants du regard les frères Lelierre qui s'éloignaient, puis il prit un sentier qui serpentait à travers les débris, et il arriva à la porte d'un petit édifice qui se cachait entre deux murs écroulés.

C'était ce qui restait de la chapelle seigneuriale. Un vaste caveau renfermait les tombes de la famille d'Estouville.

En 1789, cette chapelle portait, comme tout le reste de la demeure, les traces de la noble

pauvreté des propriétaires. Le temps et l'adversité n'avaient pas plus respecté le temple que le manoir, l'asile des morts que celui des vivants.

Quelle ne fut pas la surprise du comte, lorsqu'il eut franchi le seuil de la chapelle, de la trouver entièrement restaurée. Les murs n'y gardaient aucune trace de dévastations, aucun vestige de cette humidité verdâtre qui est la rouille des siècles. Des fleurs rustiques, mais fraîches, ornaient le maître-autel ; le pavé brillant attestait le fréquent passage des fidèles.

Les paysans d'Estouville avaient été trop pauvres pour relever le château, mais ils s'étaient trouvés assez riches pour restaurer le lieu où ils allaient prier pour le retour de leurs anciens bienfaiteurs.

Le comte se prosterna pendant quelques instants. Est-il besoin de dire que ce ne fut pas sur lui qu'il appela les bénédictions du ciel.

Sa prière terminée, il descendit dans le caveau, se confiant à sa mémoire et à l'instinct de son cœur pour retrouver la tombe de sa mère.

Il n'eut besoin ni de l'une ni de l'autre : une lampe suspendue à la voûte du souterrain y répandait un jour religieux et doux.

(A suivre.)



des Arts et les commentaires allaient leur train; mais on fut vite rassuré quand on sut qu'il s'agissait d'un essai de mobilisation; d'ailleurs la même manœuvre se répétait au Palais de Justice et au Lycée David.

Dès cinq heures et demie du matin, les pelotons de corvée étaient arrivés pour préparer l'installation, et quatre compagnies du 133<sup>e</sup> de ligne établissaient, vers midi, leurs campements dans l'enclos de l'École. MM. les généraux Fabre et Mourlan ont présidé aux opérations. A deux heures, les quatre compagnies reprenaient le chemin de la caserne.

#### M. Guillon et les artistes

Nous croyons savoir qu'un arrangement est sur le point d'être traité entre M. Guillon et les artistes du théâtre.

L'ancien directeur, voulant se libérer, proposerait de verser aux mains de M. Guihal, arbitre de commerce, pour leur être répartie au marc le franc, chaque année, à partir de 1894, une somme de 4,500 fr.

Nous souhaitons pour les intéressés et pour lui-même que notre ancien directeur puisse tenir cet engagement.

#### Nos anciens artistes

Les journaux de Poitiers sont unanimes à rendre justice au talent de M<sup>me</sup> Vallier, qui s'est fait remarquer jeudi dans le rôle de miss Olivia du *Songe d'une Nuit d'été*.

De chaleureux applaudissements ont salué l'excellente artiste que nous connaissons.

#### Grave accident à Angers

Sameli soir, un homme de 50 à 55 ans, descendait la côte de la Chalouère à toute vitesse sur un tricycle, les pieds en dehors des pédales.

Au bas de la côte, il voulut tourner du côté de la rue Dubois pour éviter le pavé, mais trop brusquement vu la vitesse, et fit une chute terrible.

Aussitôt des voisins qui avaient redouté un malheur à son passage, tellement son allure était rapide, s'élançèrent à son secours et le malheureux tricycliste ne donnait plus signe de vie et perdait du sang en abondance par horribles blessures qu'il avait à la tête.

On crut reconnaître, dans le blessé, unieur Thibault, ancien entrepreneur à Tiercé, mais sans l'affirmer.

Il est vrai que le blessé n'était point facile à connaître, tellement les plaies le défiguraient: l'arcade sourcillière gauche, coupée, pendait sur l'œil, la joue droite était largement enfoncée, le nez informe, les mains étaient cruellement mutilées et le bras gauche pendait, brisé probablement.

A l'hôpital, on s'aperçut que le corps n'était d'une plaie. Une large blessure, sous le sein droit, était béante.

Dès la chute, il avait perdu connaissance. On ne l'avait pas encore reprise hier soir. On craint des lésions internes. Son état est des plus graves.

L'identité du blessé n'a pu encore être établie.

#### L'exploiteur d'enfants

Vendredi, un agent conduisait au parquet d'Angers le nommé Brun. Deux petits ramoneurs qui suivaient à distance ont pu nous donner au sujet de cet homme les explications qui nous intéressaient « On l'a pincé, nous ont-ils dit, parce qu'il nous faisait chiner et qu'il nous battait. » (Maine-et-Loire.)

#### Vol audacieux à Angers

L'autre nuit, un voleur a pénétré dans les magasins du magasin de M. Delarue, place du Commerce.

Pour s'introduire, il a coupé le grillage de l'un des soupiraux, et ce n'est que le matin qu'on s'est aperçu de sa besogne.

Il est bien difficile de se rendre compte de ce qu'il a pu dérober; on a jusqu'à présent remarqué l'absence d'une demi-douzaine de nappes, de quelques serviettes, de différentes pièces d'un service de table, etc.

La police recherche cet audacieux coquin.

#### Vestiges de l'occupation romaine en Anjou

Dans les fouilles opérées à Angers, rue Saint-Aubin, on a rencontré les restes d'une voie romaine. Ils consistent en un lit de pierres, toutes arrangées à la main sur une épaisseur de 40 à 50 centimètres, et à une profondeur de 1<sup>m</sup>50.

On a trouvé deux médailles anciennes: la première, à l'effigie de Faustina Augusta, sous l'encasement, qui ainsi ne remonterait pas au-delà de l'année 175; la seconde, de Constantin-le-Grand, immédiatement sur l'empierrement, ce qui ferait supposer que la voie servait encore en l'année 337.

Il est intéressant de constater l'existence de cette voie romaine qui est peut-être celle qui se dirigeait vers Poitiers, en passant par les Ponts-de-Cé.

#### Trainé par son cheval

On écrit d'Azay-le-Rideau :

« Mercredi, M. Papault, de la commune de Cheillé, avait échangé un cheval à un marchand de chevaux, sur le champ de foire d'Azay-le-Rideau.

« Vers 7 heures 1/2 du soir, il partit de chez lui pour reconduire son cheval au marchand.

« Papault eut la mauvaise idée d'attacher la corde du licol à son bras.

« L'animal, ayant eu peur, s'emballa, et ayant renversé son maître, le traîna pendant au moins un kilomètre.

« Papault avait perdu connaissance et ne revint à lui que vers 9 heures 1/2.

« Malgré une blessure profonde à la tête et des déchirures nombreuses à la figure, il eut le courage de retourner chez lui se faire soigner.

« Bien que Papault ne soit pas en danger, son état est grave. »

#### État civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 7 avril. — Suzanne Daviau, rue d'Orléans.

##### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Charles-Maurice Leroy, lieutenant au 123<sup>e</sup> régiment d'infanterie en garnison à La Rochelle, à Bagnaux, et Jeanne Juliette-Célestine Mesmin, sans profession, à Saumur.

Léon Méry, employé de commerce, et Angèle Guionnet, sans profession, tous deux à Saumur.

Gustave Lemercier, domestique, et Francisca Gundermann, domestique, tous deux à Evreux, précédemment à Saumur.

Jean-Blaise Carrère, maréchal-logis, moniteur d'escrime à l'École de cavalerie, et Pauline Cerbelle, sans profession, à Saumur.

##### DECES

Le 9 avril. — Catherine Cardinaux, veuve de Gilbert Bréhard, rentière, 78 ans, rue d'Orléans.

#### Le liseur de pensée

Vu le succès obtenu hier soir par M. BEL-LINI, au *Café de la Bourse*, l'intéressant « liseur de pensée » se propose de donner une deuxième soirée aujourd'hui.

Nous sommes convaincu que les amateurs d'inconnu et de sensationnel ne manqueront pas d'assister à ces expériences.

#### NOUVELLES MILITAIRES

##### École spéciale militaire

Les candidats à l'École spéciale militaire sont prévenus que, par décision du 5 avril courant, le Ministre de la guerre a fixé à 450 le nombre des élèves à admettre à cette école à la suite du concours d'admission de 1893.

Sur ces 450 élèves, 45 seront affectés à l'infanterie de marine à leur sortie de l'École en 1895.

##### Le logement des réservistes

Le ministre de la guerre vient de demander aux commandants de corps d'armée des propositions relatives au casernement ou au cantonnement des corps de réserve qui seront formés à l'automne prochain.

L'appel des régiments de réserve donnera, en 1893, des effectifs tellement élevés à quelques-unes de nos garnisons que les bâtiments

militaires ne suffiraient pas à les recevoir. Il faut donc, dès maintenant, rechercher les moyens de loger ces troupes.

Le ministre prescrit d'abord d'employer, pour l'installation des réservistes, tous les locaux qui seront utilisables dans les casernes et que l'on n'affecte pas habituellement au logement des troupes: refectoirs, salles d'escrime, manège, hangars aux voitures, etc.

Il recommande ensuite de tirer parti des camps ou baraquements permanents et d'établir, dans toutes les régions où les conditions climatiques le permettront, des camps provisoires au moyen des grandes tentes qui existent dans les magasins. Dans ce dernier cas, les troupes actives seront, autant que possible, déplacées et laisseront leurs casernements aux formations de réserve.

A défaut de place dans les camps et casernes, les commandants d'armes devront s'entendre avec les municipalités et demander que les bâtiments municipaux disponibles soient mis à leur disposition. Ce n'est qu'en dernier lieu qu'on devra prévoir les réquisitions et, par conséquent, le logement et le cantonnement chez l'habitant.

#### REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Paris, le 9 avril 1893.

La Bourse a favorablement accueilli la déclaration du nouveau ministère. Elle pense que le conflit sera facilement dénoué grâce aux démarches de M. Peytral en vue d'obtenir une entente entre les Chambres par des concessions réciproques.

Le 3 0/0 est resté à 96.80. Le 4 1/2 est à 106.70.

L'action de la Banque de France cote 3,903.

Le Crédit Foncier témoigne par sa tenue très ferme à 980 de la bonne impression résultant des explications fournies par M. Christophle à l'assemblée des actionnaires. En ce qui concerne le prêt communal, on est revenu à une situation excellente. Quant aux prêts hypothécaires, ils ont repris leur ancienne marche progressive et ils dépassent les remboursements anticipés.

La Société Générale se maintient en avance à 476.50. D'après les renseignements fournis par le rapport du conseil à l'assemblée du 23 mars, la société espère aussi des rentrées importantes du chef de sa participation Guano.

Le Crédit Lyonnais reste ferme à 766. Son assemblée d'actionnaires tenue le 6 courant à Lyon a approuvé les comptes et la fixation du dividende à 30 fr. sur lesquels 12.50 ont été payés comme acompte le 23 mars dernier.

Le Comptoir National d'Escompte conserve le cours de 507. Son assemblée est annoncée pour le 21 avril. Les actionnaires propriétaires de 40 actions au moins devront pour prendre part à l'assemblée déposer leurs titres le 11 avril au plus tard soit à Paris, soit dans les agences en province.

L'action Immeubles de France est demandée à 490.

Les obligations Beyrouth-Damas-Hauran sont en progrès à 306.50.

Les obligations 4 0/0 Ateliers et Chantiers de la Loire s'échangent facilement au cours de 464 fr.

Les obligations du Chemin de fer National de l'Equateur dont le revenu annuel est de 25 fr. et qui jouissent d'une subvention de l'Etat, ont un marché très suivi.

Les obligations des Eaux Minérales de Montchanson dont le coupon de 7.50 a été détaché le 1<sup>er</sup> avril donnent bien à des transactions très actives.

L'action ancienne du Comptoir des Fonds Nationaux a été l'objet depuis l'ouverture de la souscription aux 5,000 actions nouvelles offertes au public au prix de 500 fr., de demandes très suivies qui ont fait monter son cours à 740 fr. Avec un capital porté à 5 millions la société pourra prêter son concours efficace aux entreprises industrielles exclusivement françaises, tout en donnant une plus grande extension à ses affaires courantes.

Les Chemins Economiques valent 428 fr.

CH. HEYMAN et Co.  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Le sang, chargé d'éléments morbides, ne peut en être débarrassé que par l'action lente et progressive des dépuratifs, dont le meilleur est le Rob Lechaux.

Par sa composition toute végétale, à base de cresson et de salsepareille, il purifie le sang et n'irrite pas l'appareil digestif. C'est surtout aux changements de saison que tous ceux qui ont souci de l'équilibre de leur santé doivent employer le Rob Lechaux qui conserve au teint et à la peau toute leur fraîcheur et aux organes toute l'intégrité de leurs fonctions.

## Dernières Nouvelles

#### L'AFFAIRE DALLY

On n'a aucune nouvelle du colonel Dally, disparu depuis mardi de son domicile, 131, boulevard Malesherbes. A la police de Sûreté, on déclare que ce n'est pas la première fois que le colonel disparaît de chez lui sans prévenir au préalable sa famille.

#### LA RUSSIE ET LA BULGARIE

Le *Nouveau Temps* déclare que les multiples manœuvres de la Triple alliance ne réussiront pas à amener la question bulgare à la solution désirée par elle.

Ce journal ajoute qu'il convient à la Russie de conserver le calme de l'indifférence, en présence du mariage de Ferdinand de Cobourg.

Il espère que la Russie ne reconnaîtra jamais, ni ne permettra jamais de reconnaître un usurpateur qui restera un aventurier politique, après comme avant son mariage.

#### LES RUSSSES ET LES AFGHANS

Suivant la *Civil and military Gazette*, de Lahore, une collision entre les Russes et les Afghans serait imminente à la suite de la sommation faite par la garnison russe de Murghabi aux Afghans de lui livrer Kilo-Poudj.

#### A LA FRONTIERE ESPAGNOLE

Samedi soir, à huit heures, sur le territoire de la commune de Sare, à quatre kilomètres du pont de Dancharia et à deux cents mètres en avant de la frontière française, des douaniers espagnols ont tué d'un coup de fusil dans le dos un homme soupçonné de faire la contrebande.

Depuis Koch et sa lymphie il ne se passait pas de mois qui ne vit éclorre quelque nouveau remède contre la phthisie. Autant d'espérances conçues et déçues. Est-ce à dire qu'il faille abandonner au découragement les malheureux malades? N'a-t-on pas des remèdes capables de triompher des maladies de poitrine lorsqu'on les emploie à temps? Est-ce que la *Pâte Regnaud*, le *Sirope de Regnaud*, le *Goudron Guyot*, capsules et liqueur, ont cessé de mériter la confiance des malades?

HYGIENE DE LA TÊTE  
La Chute des Cheveux  
EST IMMÉDIATEMENT ARRÊTÉE PAR LA  
**LOTION RÉGÉNÉRATRICE D'ROFF**  
DU  
QUI NETTOIE LA TÊTE  
Le Flacon : 1 ENLEVE LES FELLICULES ; 3 francs.  
EMPÊCHE LES CHEUX DE TOMBER ET LES FAIT REPOUSSER  
Envoi très rapide. — Parfum exquis.  
Dr. G<sup>o</sup>. : Maison de D<sup>o</sup> ROFF, rue St-Jacques, 141, BORDEAUX

Dépôt : MACHET, parfum.-coiffeur, 1, rue d'Orléans

**TOUS CUISINIERES**  
les bons  
VOUS diront  
que le MEILLEUR TAPIOCA  
EST LE  
**Tapioca Rils**

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÉFLE à QUATRE FEUILLES  
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie  
et de produits alimentaires.  
Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

## ÉPICERIE NOUVELLE

F. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Pois moyens,	1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,	—	0,60	—	1,10
— très fins,	—	0,70	—	1,60
— extra fins,	—	0,95	—	1,75
Haricots verts,	—	0,50	—	0,90
— extra recommandés,	—	0,55	—	1,00
— extra fins,	—	0,90	—	1,60
Flageolets,	—	0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et	1,80
Harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande,				
Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.				

Le Gérant : G. JOUAUST



# EPICERIE CENTRALE

28  
rue  
St-Jean

**P. ANDRIEUX**  
NÉGOCIANT  
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS  
ALIMENTAIRES  
**FELIX POTIN**

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Etudes de M<sup>e</sup> G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8, successeur de M<sup>e</sup> L. ALBERT, Et de M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

## VENTE

SUR LICITATION

Entre majeure et mineure

## D'une MAISON

D'HABITATION

ET DEPENDANCES

SERVANT DE CAFÉ

Sise ville de Doué-la-Fontaine (arrondissement de Saumur), rue Foulon.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 30 Avril 1893, à une heure après midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du onze mars mil huit cent quatre-vingt-treize, Et aux requêtes, poursuites et diligences de Madame Florence Bouhier, limonadière, veuve de M. Auguste Bossonot, décédé, ladite dame demeurant à Doué-la-Fontaine, ayant M<sup>e</sup> BARON pour avoué ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Joseph Bossonot, tailleur d'habits, demeurant à Concourson, pris en qualité de subrogé-tuteur de Mademoiselle Augustine Bossonot, mineure issue du mariage de M. Auguste Bossonot, décédé, et de dame Florence Bouhier, son épouse, requérante, mais faisant fonction de tuteur de ladite mineure à cause de l'opposition d'intérêts existant entre elle et sa mère et tutrice légale, ayant, le sus-nommé es-qualité, M<sup>e</sup> LE RAY pour avoué ;

En présence encore ou lui dûment appelé de Monsieur Gustave Bouhier, marchand de volailles, demeurant à Douces, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc de la mineure sus-nommée, nommé à cette fonction par suite des intérêts opposés entre ladite mineure et sa mère requérante, par délibération du conseil de famille réuni à cet effet sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doué, en date du vingt mars mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, ce accepté par lui ;

Il sera procédé à l'adjudication, aux enchères publiques, à l'extinction des feux, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, de l'immeuble ci-après désigné :

### DÉSIGNATION

Lot Unique

Une maison d'habitation, sise rue Foulon, à Doué-la-Fontaine, servant de café, composée d'une salle de café ouvrant sur ladite rue Foulon, escaliers dans cette salle pour desservir les chambres hautes une cuisine derrière, une décharge de cuisine ; au premier étage, six chambres hautes, dont trois se trouvent au-dessus de la salle de café et les trois autres au-dessus de la cuisine ; deux greniers régnant sur les trois premières chambres, une petite cave voûtée sous la salle de café, petite cour bétonnée devant la cuisine, escalier extérieur en pierre pour desservir les chambres qui régnent sur la cuisine ; un petit cellier dont la porte ouvre sur cette cour ; lieux d'aisances ;

Deux pièces où se trouvait autrefois une minoterie, grand grenier au-dessus ;

Une autre pièce, joignant la précédente, où se trouvait une machine à fabriquer la limonade, grenier au-dessus, cave voûtée au-dessous et sous la cour ;

Hangar à la suite, grenier au-dessus, cabinet d'aisances, place à fumier, écurie, grenier au-dessus, cour, pompe à balancier, portail ouvrant sur le Champ-de-Foire ; Une cave, se trouvant à l'extrémité d'un couloir commun avec M. Faucheux et M. Tessier, droit d'accès à ce couloir par la porte qui ouvre sur la rue du Beauf-Couronné ;

Le tout en un seul tenant, joignant au nord la rue du Beauf-Couronné, au midi Lambert et le Champ-de-Foire, au levant MM. Faucheux et Duchatellier, au couchant M. Liaussu et la rue Foulon.

Sur la mise à prix de 43,200 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1° Soit à M<sup>e</sup> BARON, avoué à Saumur, poursuivant la vente, successeur de M<sup>e</sup> ALBERT ;

2° Soit à M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par moi avoué-licencié soussigné.

Saumur, le huit avril mil huit cent quatre-vingt-treize.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le dix avril mil huit cent quatre-vingt-treize, fe. c. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

## INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Pensionnat de Jeunes Filles

Dirigé par M<sup>mes</sup> AGOSTINI

Rue du Petit-Mail, n° 5.

A VENDRE très 8 ans, 1<sup>er</sup> 33, absolument net, très vite, toutes garanties, essai sur place. — Dressé au sabre et à l'obstacle. — S'attelle à toutes les voitures. — A vendre seul ou attelé à une charrette anglaise.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

Etude de M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué.

## A VENDRE

Ou à arrenter

## Une MAISON

Située à Doué, rue de la Sirène,

Comprenant : bâtiment d'habitation de huit pièces, très beaux et très vastes magasins, bureaux, écuries, remises, magnifiques greniers, caves, grande cour et jardin.

Cette maison convient au commerce en gros, et notamment à celui des vins et liqueurs qu'on y a exercé pendant très longtemps.

S'adresser à M. RAISON-VALLÉE, propriétaire à Doué, ou à M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire.

## Les sept dons du Saint-Esprit

Méditation pour se préparer à la Confirmation

Par la Vierge DE LAFRÉGEOLIERE

Un petit volume

Broché : 1 fr. — Relié : 1 fr. 50

Chez DÉZÉ, libraire à Saumur.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS.

Location — Accords — Réparations

## A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

Plusieurs LOGEMENTS

Et petits Jardins

Situés impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

## APPARTEMENT

A LOUER

Comprenant cinq pièces, cave, grenier et mansardes. Eau dans la cuisine. Rue Dupetit-Thouars, n° 5.

VIGNES AMÉRICAINES

OTHELLO : 5 fr. le cent, 40 fr. le mille, forte réduction à partir de 5 mille. Ecrire à M. EYNARD, à Langeais (Indre-et-Loire).

## BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne

Pitchpin

Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

## R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSION

15, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

ENGRAIS CHIMIQUES

pour l'Agriculture et la Viticulture

DOSAGES GARANTIS

Envoi franco du tarif sur demande. Usine à la PLAINIE SAINT-DENIS (Seine-et-Oise)

E. JENIN, Directeur, 25, rue Saint-Vincent-de-Paul, Paris.

Après les formules de M. GEORGES VILLE

## Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON

Fouritures de Cliches et Vignettes

## LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure

Demander les nouveaux prix.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois. Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

SAUMUR Imprimerie PAUL GODET

# VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE  
Seule récompensée à l'Exposition Universelle  
CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS  
et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

## GR<sup>de</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

## IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. . . . . le litre. 0,40 et 0,50  
Excellent vin rouge du Roussillon . . . . . — 0,60 et 0,70  
Côtes de Bordeaux. . . . . — 0,80 et 1 fr.  
Vin blanc du pays, le litre. . . . . 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

PRIMEURS : Asperges, Artichauts, Pommes de terre, Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les jours. Fraicheur et bon marché.

AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

## C<sup>ie</sup> Coloniale

# CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES LES VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

Les Chocolats en vente, étant toujours extraits du FLEUR DE CACAO, n'ont absolument aucune valeur nutritive, les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur valeur est donc prouvée.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MARE,